



Séance du Conseil municipal du 9 novembre 2020
PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	S. Gisler, présidente P. Bavarel, L. Cocquio, F. Davet, I. Dubouloz, F. George, J. Leresche, J. Loeffel, S. Moget, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusés :	Y. Cogne, S. Ettlin, N. Pontinelli
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

La présidente ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2020

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité par 9 voix pour.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

La présidente signale l'arrivée d'un courrier de l'ACG indiquant que les décisions du 24 juin 2020 ont été validées et sont entrées en force.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Mme Bolle de Paoli fait savoir que la commune a longtemps soutenu, à l'instar des communes de la Champagne, une association s'occupant d'un centre de formation professionnelle et d'une école d'enseignement général à Pô au Burkina Faso. Après environ 20 ans, le Conseil municipal a constaté qu'elle n'arrivait pas à atteindre l'autonomie initialement envisagée et qu'il fallait aussi pouvoir aider d'autres associations avec le fonds d'aide humanitaire à l'étranger. La commune de Cartigny s'est donc retirée en diminuant progressivement son soutien. Mme Bolle de Paoli précise que c'est une association qui fonctionne néanmoins bien comme peut le constater le groupe de maires et adjoints de la Champagne se rendant sur place tous les 5 ans.

Habituellement, cette association organisait des dîners de bienfaisance pour financer ses activités. Étant donné que la fréquentation de ces dîners était en baisse, elle a eu l'idée d'organiser une course pédestre. Elle aurait lieu, au mois de juin, à travers les 7 communes de la Champagne et permettrait de drainer un public plus large, notamment des enfants. Pour cela, l'association demande 1'600 F à chaque commune de la Champagne pour financer les frais d'organisation.

Mme Bolle de Paoli indique que l'exécutif serait très favorable mais voulait avoir l'avis du Conseil municipal concernant la participation à ce joli projet qui serait une aide ponctuelle.

Il est décidé d'envoyer le descriptif du projet à l'ensemble des conseillers afin qu'ils puissent en prendre connaissance. L'exécutif souhaitant donner une réponse en janvier 2021, un temps de réflexion leur est accordé jusque-là.

4. Rapports de commissions

La présidente constate qu'il n'y a aucun rapport de commission.

5. Budget 2021

Délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Sur proposition du Maire

le Conseil municipal

**DECIDE
à la majorité simple**

par 9 oui, 0 non et 0 abstention sur 10 CM présents

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant de 3'181'360 F aux charges et de 3'128'995 F aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à 52'365 F. Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 52'365 F.*
- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2021 à 43 centimes.*
- 3. D'autoriser le Maire à renouveler en 2021 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

Délibération relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

**DECIDE
à la majorité simple**

par 9 oui, 0 non et 0 abstention sur 10 CM présents

- 1. De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à 100 %.*

Délibération relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissements aux communes genevoises

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

**DECIDE
à la majorité simple**

par 8 oui, 0 non et 1 abstention sur 10 CM présents

- 1. D'ouvrir au Maire un crédit de 43'000 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2022.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

6. Propositions et questions

Fermetures liées au semi-confinement

Mme Walthert relève que le café de Cartigny est fermé en raison de l'actuel semi-confinement, mais il continue de vendre à l'emporter. Pour le soutenir, l'exécutif va lui faire cadeau du loyer du mois de novembre, en tout cas, et il en fera de même pour la Causette, même si elle n'est pas totalement fermée non plus. Pour la suite, il faudra voir ce qu'il se passe au mois de décembre.

Conseil d'administration de CABC

Mme Walthert propose que M. Leresche soit nommé représentant du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de CABC, dont il est déjà membre, en remplacement de M. Schornoz qui pourrait néanmoins demeurer au conseil d'administration.

M. Leresche est nommé représentant du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de CABC par acclamation.

Réunions par visioconférence

Mme Zäch fait savoir que les séances des CM par visioconférence sont désormais possibles. Cela nécessite toutefois la mise en place de toute une procédure et d'un coût relativement cher. Il est vrai que la situation est plus compliquée pour les Conseils municipaux de grande taille comme en Ville de Genève. L'exécutif aimerait savoir si avec la mise en place des mesures actuelles, à savoir le port du masque et la bonne distance, il est envisageable de continuer de siéger en présentiel, voire à ne pas siéger en décembre prochain en fonction des objets à traiter.

Mme Bolle de Paoli pense qu'il semble tout à fait praticable de se réunir en présentiel avec les mesures de sécurité mises en place. Elle espère toutefois que tout le monde est à l'aise avec cela, ce qui semble être le cas.

Mme Walthert précise qu'une séance en visioconférence du Conseil municipal doit être accessible au public.

M. Bavarel comprend qu'il n'y a pas vraiment le choix de l'outil à utiliser.

Mme Zäch confirme que ce dossier a été étudié par le SIACG et que le service des affaires communales a choisi un système répondant à toutes les normes, notamment en matière de sécurité. L'exécutif tiendra au courant les conseillers municipaux de l'évolution du dossier.

La séance est levée à 20h49.

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller-e :

.....

.....

.....